

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 juin 2022**, à 18 h 30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)
Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Claude Nadeau (Saint-Luc)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Et/ou sont absents à cette séance:

Camil Cloutier (Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marijo Tanguay est également présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-06-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 11 MAI 2022**

03.01 - Suivi au procès-verbal

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

- 04.01 - Administration**
 - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
 - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
 - 04.01.03 - Changement au budget initial**
 - 04.01.04 - Convention collective des employés - 2023-2027**
- 04.02 - Représentant à la table jeunesse des Etchemins**
- 04.03 - Formation du comité - Église St-Louis**
- 04.04 - Comité aviseur - AEQ**
- 04.05 - Ressources humaines**
 - 04.05.01 - Embauche de madame Nicole Bilodeau**
 - 04.05.02 - Politique d'approvisionnement MRC 2022**
 - 04.05.03 - Politique interne sur l'utilisation des appareils de communications sans fil (cellulaires) 2022**
- 04.06 - Législation**
- 04.07 - DIRECTION GÉNÉRALE**
- 04.08 - Informations de la directrice générale**
- 05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 05.01 - PLAN DE RELANCE - Nouveaux dossiers phase 3**
 - 05.01.01 - 9388-3346 Québec inc. (L'Atelier du métal) - Phase 3 du Plan de relance**
 - 05.01.02 - Les Équipements Brousseau inc. - Phase 3 du Plan de relance**
 - 05.01.03 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches - Phase 3 du Plan de relance**
 - 05.01.04 - Gyro-Trac Corporation - Phase 3 du Plan de relance**
 - 05.01.05 - Municipalité de Saint-Benjamin - Phase 3 du Plan de relance**
 - 05.01.06 - Municipalité de Saint-Cyprien-des-Etchemins - Phase 3 du Plan de relance**
 - 05.01.07 - Guillaume Fontaine - Phase 3 du Plan de relance**
 - 05.01.08 - XL Technologies S.E.N.C. - Phase 3 du Plan de relance**
 - 05.02 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ETCHEMINS (PSEE) ET FLI-RELÈVE**
- 06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 06.01 - Intervention du préfet**
 - 06.02 - Intervention des membres des comités**
- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 07.01 - Projets locaux**
 - 07.02 - Installation d'affiches aux entrées de la municipalité : Municipalité de Saint-Benjamin - PSPS**
 - 07.03 - Aménagement et amélioration des services et des installations offert(e)s dans les espaces publics : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague - PSPS**

- 07.04** - Parc Intergénérationnel & Sécurité pour tous :
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse - PSPS
- 07.05** - Accroître la disponibilité des équipements sportifs pour
la population: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford -
PSPS
- 07.06** - Parc de la famille: Municipalité de Saint-Prosper - PSPS
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /
URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Demande d'autorisation du MTQ à la CPTAQ - ponton
municipalité Saint-Zacharie
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
 - 09.01** - Récupération des tubulures - Entente 2022
 - 09.02** - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) -
Rapport annuel 2021
 - 09.03** - Offre de Stantec Experts-conseils Ltée - Centre de
traitement des boues de fosses septiques
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 11.01** - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins - Demande de
partenariat pour Etchemins en direct
 - 11.02** - Transport collectif - Mobilité durable
 - 11.03** - Transport collectif - transport autonomie
- 12** - AFFAIRES NOUVELLES
- 13** - DEMANDE DON / COMMANDITE
- 14** - DEMANDE D'APPUI
 - 14.01** - MRC de Matawinie - Régime transitoire zones
inondables, des rives et du littoral
 - 14.02** - MRC de Matawinie - Demande d'appui les dérogations
mineures en zone de contraintes
- 15** - CORRESPONDANCE
 - 15.01** - UPA des Etchemins - suivi rencontre PRMHH
- 16** - DIVERS
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 11 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux
en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie
du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et
renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022 soit et est
adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03.01 - Suivi au procès-verbal

Point d'information.

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 - Administration

2022-06-03

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et
totalisant six-cent vingt trois mille neuf-cent soixante dix sept dollars et
trente sept cents (623 977.37\$) incluant la rémunération du personnel,
soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette
assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil,
avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

04.01.03 - Changement au budget initial

Point d'information.

2022-06-04

04.01.04 - Convention collective des employés - 2023-2027

Adoption du dépôt de la convention collective 2023-2027.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes: le préfet Monsieur Camil Turmel, la
directrice générale Madame Judith Leblond et la mairesse de Saint-
Louis-de-Gonzague Madame Lucie Gagnon, porte-parole du Comité des
négociations, soient et son autorisés à signer la convention collective
2023-2027.

QUE la convention collective des employés de la MRC des Etchemins
2023-2027, soit et est adoptée telle quelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-05

04.02 - Représentant à la table jeunesse des Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER
TANGUAY,
ET RÉSOLU

QUE madame Rachel Goupil soit nommée pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de la Table de concertation de la jeunesse, 0-25 ans, en remplacement de monsieur Simon Carrier-Tanguay.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-06

04.03 - Formation du comité - Église St-Louis

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN
BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées au sein du Comité
- Église St-Louis:

- Mathieu Baillargeon, agent rural et culturel de la MRC des Etchemins
- Zoé Couture, développement économique de la MRC des Etchemins
- Lucie Gagnon, mairesse de la municipalité de Saint-Louis
- Daniel Thibault, maire de la municipalité de Saint-Magloire
- Rachel Goupil, mairesse de la municipalité de Saint-Camille
- Mme Marie-Josée Deschênes, architecte
- Martin Gauthier, Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.04 - Comité aviseur - AEQ

Point d'information

04.05 - Ressources humaines

2022-06-07

04.05.01 - Embauche de madame Nicole Bilodeau

CONSIDÉRANT l'augmentation significative des demandes de renseignement et des demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

D'entériner l'embauche de madame Nicole Bilodeau à titre de salarié auxiliaire aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

QUE madame Nicole Bilodeau est entrée en fonction le 31 mai 2022, compte tenu du besoin urgent d'une ressource additionnelle au service d'inspection en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-08

04.05.02 - Politique d'approvisionnement MRC 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire déléguer à la direction le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC, dans son champ de compétence et aux conditions décrites dans la Politique d'approvisionnement MRC 2022;

CONSIDÉRANT QUE la politique a été recommandée par le Comité administratif et déposée au Comité de travail le 1er juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte la Politique d'approvisionnement MRC 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-09

04.05.03 - Politique interne sur l'utilisation des appareils de communications sans fil (cellulaires) 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire se doter d'une politique visant à fournir un cadre de référence déterminant les conditions d'utilisations des appareils de communications sans fil (cellulaires) décrites dans la Politique interne sur l'utilisation des appareils de communications sans fil (cellulaires) 2022;

CONSIDÉRANT QUE la politique a été recommandée par le Comité administratif et déposée au Comité de travail le 1er juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte la Politique interne sur l'utilisation des appareils de communications sans fil (cellulaires) 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.06 - Législation

04.07 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.08 - Informations de la directrice générale

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

05.01 - PLAN DE RELANCE - Nouveaux dossiers phase 3

2022-06-10

05.01.01 - 9388-3346 Québec inc. (L'Atelier du métal) - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-Antoine Lapointe, président de l'entreprise 9388-3346 Québec inc. (L'atelier du métal), a déposé le 14 février 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste à la construction d'un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 91 252 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 19 mai 2022 de ne pas soutenir le projet de l'entreprise 9388-3346 Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de l'entreprise 9388-3346 Québec inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-11

05.01.02 - Les Équipements Brousseau inc. - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Brousseau, président de l'entreprise Les équipements Brousseau inc., a déposé le 21 avril 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste à l'acquisition du fonds de commerce d'Équipement Beaumont inc. et à l'acquisition d'équipement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 38 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 19 mai 2022 de ne pas soutenir le projet de l'entreprise Les équipements Brousseau inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance

économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de l'entreprise Les équipements Brousseau inc..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-12

05.01.03 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Pierre Faucher, directeur de l'Agence de mise en valeurs des forêts privées des Appalaches, a déposé le 25 avril 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le développement et la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend la rédaction de la revue des PFNL sur le territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 30 219 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets structurants de la phase 3 du Plan de relance des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond partiellement aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 19 mai 2022 de verser un montant de 2 950,72 \$ à l'Agence de mise en valeurs des forêts privées des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé que le soutien de la MRC porte exclusivement sur les volets rédaction d'une revue des PFNL sur le territoire et sur la présentation des résultats au conseillers forestiers;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds du promoteur est disponible pour la réalisation du projet et que la revue des PNFL soit transmise à la MRC et rendue publique;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 2 950,72 \$ à l'Agence de mise en valeurs des forêts privées des Appalaches.

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins que le soutien de la MRC porte exclusivement sur les volets rédaction d'une revue des PNFL sur le territoire et sur la présentation des résultats au conseillers forestiers;

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds du promoteur est disponible pour la réalisation du projet et que la revue des PNFL soit transmise à la MRC et rendue publique.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-13

05.01.04 - Gyro-Trac Corporation - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Quirion, vice-président finances de Gyro-Trac Corporation, a déposé le 28 avril 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'acquisition d'équipements de production;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 15 950 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets structurants de la phase 3 du Plan de relance des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 19 mai 2022 de verser un montant de 15 950 \$ à Gyro-Trac Corporation;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la

confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à l'acceptation du plan de financement par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds du promoteur est disponible pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 15 950 \$ à l'entreprise Gyro-Trac Corporation.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds du promoteur est disponible pour la réalisation du projet.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-14

05.01.05 - Municipalité de Saint-Benjamin - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Beaudoin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Benjamin, a déposé le 3 mai 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la transformation de l'église à Saint-Benjamin en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 150 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets services de proximité de la phase 3 du Plan de relance des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 19 mai 2022 de verser un montant de 75 000 \$ à la Municipalité de Saint-Benjamin;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à l'acceptation du plan de financement par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds du promoteur est disponible pour la réalisation du projet, à la transmission des permis nécessaires à la réalisation du projet, à la transmission d'un estimé de coûts et d'un échéancier de réalisation des travaux précis au 30 septembre 2022 et à la confirmation du partage des coûts entre les volets communautaire et municipal;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 75 000 \$ à la Municipalité de Saint-Benjamin.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds du promoteur est disponible pour la réalisation du projet, à la transmission des permis nécessaires à la réalisation du projet, à la transmission d'un estimé de coûts et d'un échéancier de réalisation des travaux précis au 30 septembre 2022 et à la confirmation du partage des coûts entre les volets communautaire et municipal.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-15

**05.01.06 - Municipalité de Saint-Cyprien-des-Etchemins - Phase 3
du Plan de relance**

CONSIDÉRANT QUE madame Sonia Baillargeon, directrice générale de la Municipalité de Saint-Cyprien-des-Etchemins, a déposé le 4 mai 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des

Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la transformation de l'école en centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du projet consiste notamment au déménagement du gym municipal, de la bibliothèque et du Service des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette première phase comprend également l'aménagement de nouveaux locaux et l'ajout d'une plateforme élévatrice dans le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 56 212 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets services de proximité de la phase 3 du Plan de relance des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 19 mai 2022 de verser un montant de 12 910,40 \$ à la Municipalité de Saint-Cyprien-des-Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé que le soutien de la MRC porte exclusivement sur les volets déménagement et aménagement du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à l'acceptation du plan de financement par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN
BEAULIEU,
ET RÉSOLU**

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 12 910,40 \$ à la Municipalité de Saint-Cyprien-des-Etchemins.

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins que le soutien de la MRC porte exclusivement sur les volets déménagement et aménagement du projet;

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à

son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-16

05.01.07 - Guillaume Fontaine - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Fontaine, propriétaire de l'entreprise individuelle Guillaume Fontaine, a déposé le 3 mai 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au démarrage d'une entreprise de production acéricole;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 55 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 19 mai 2022 de ne pas soutenir le projet de monsieur Guillaume Fontaine;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de l'entreprise individuelle Guillaume Fontaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-17

05.01.08 - XL Technologies S.E.N.C. - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Vachon, président de XL Technologies S.E.N.C., a déposé le 4 mai 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au développement et à la production d'un système de filtration pour huile de coupe ou tout autre liquide nécessitant une filtration;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 32 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets réguliers de la phase 3 du Plan de relance des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 19 mai 2022 de verser un montant de 32 000 \$ à XL Technologies S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à l'acceptation du plan de financement par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds des promoteurs est disponible pour la réalisation du projet, que l'entente avec le distributeur et les soumissions liées à l'acquisition des équipements soient transmises à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CLAUDE
NADEAU,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 32 000 \$ à l'entreprise XL Technologies S.E.N.C.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds des promoteurs est disponible pour la réalisation du projet et que l'entente avec le distributeur et les soumissions liées à l'acquisition des équipements soient transmises à la MRC.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**05.02 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES
ETCHEMINS (PSEE) ET FLI-RELÈVE**

Le Comité de développement économique des Etchemins s'est réuni le 7 juin 2022.

Lors de cette rencontre, les entreprises ont obtenu une subvention provenant de la politique de soutien aux entreprises de la MRC des Etchemins. Ces entreprises sont : Centre de l'auto Joe Morin inc. pour un montant de 10 000\$, Gyro-Trac Corporation, pour un montant de 19 940\$, Les Équipements Brousseau inc. pour un montant de 17 500\$, XL Technologies S.E.N.C. pour un montant de 25 000\$ et 9212-8974 Québec inc. (Marché Abénakis) pour un montant de 7 950\$. Les promoteurs devront signer un protocole d'entente avec la MRC, lequel détaillera les obligations de chacune des parties.

De plus, le Comité d'investissement des Etchemins a accordé un prêt de 25 000 \$ du Fonds local d'investissement – Volet Relève (FLI-Relève) à deux entreprises. Ces entreprises sont: Centre de l'auto Joe Morin inc. pour le projet de relève d'acquisition de l'entreprise et Les Équipements Brousseau inc. pour le projet d'acquisition de l'entreprise Équipements Beaumont inc. (succursale de Lac-Etchemin) et l'acquisition d'équipements.

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Turmel a participé à plusieurs rencontres:

- Comité hygiène du milieu
- Conférence du comité organisateur - Samedi d'bouger
- Comité touristique Bellechasse-Etchemin
- Rencontre réflexion de l'église St-Louis
- Rencontre des médias sur différents sujets tels que la pénurie de main-d'oeuvre
- Rencontre FQM (étalement urbain, pénurie de main d'oeuvre, manque de logement, changements climatiques, etc)
- Conférence de presse du Mont-Orignal sur la mise à niveau de la remonté
- Rencontre au centre universitaire
- Activité "Nos milieux de vie en action"
- Inauguration Passion FM
- Inauguration salle André-Roy au centre universitaire des Appalaches

06.02 - Intervention des membres des comités

Madame Lucie Gagnon et Monsieur Réjean Bédard ont participé au Tournoi de golf de la chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

07.01 - Projets locaux

07.02 - Installation d'affiches aux entrées de la municipalité : Municipalité de Saint-Benjamin - PSPS

2022-06-18

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Installation d'affiches aux entrées de la municipalité » déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 14 908,12 \$

Coût du projet : 31 234,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2022 disponible pour la Municipalité de Saint-Benjamin.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-19

**07.03 - Aménagement et amélioration des services et des installations offert(e)s dans les espaces publics :
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague - PSPS**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement et amélioration des services et des installations offert(e)s dans les espaces publics » déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 61 873,00 \$

Coût du projet : 77 342,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2020 - 2021 et 2022 disponible pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-20

**07.04 - Parc Intergénérationnel & Sécurité pour tous :
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse - PSPS**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Parc Intergénérationnel & Sécurité pour tous » déposé par la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 21 428,00 \$

Coût du projet : 26 785,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2020 et 2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-21

07.05 - Accroître la disponibilité des équipements sportifs pour la population: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford - PSPS

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN
ET RÉSOLU

QUE le projet « Accroître la disponibilité des équipements sportifs pour la population: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford » déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 2 004,00 \$

Coût du projet : 2 504,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2016-2020 disponible pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-22

07.06 - Parc de la famille: Municipalité de Saint-Prosper - PSPS

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Parc de la famille » déposé par la Municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Prosper soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 25 000,00 \$

Coût du projet : 33 197,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2022 disponible pour la Municipalité de Saint-Prosper.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2022-06-23

08.01 - Demande d'autorisation du MTQ à la CPTAQ - ponceau municipalité Saint-Zacharie

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit reconstruire le ponceau vouté en acier P-09430 enjambant la rivière à Pierre, sur la route des Côtes (88350-01-020), dans la municipalité de Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE lors de la reconstruction du ponceau, un mur de soutènement devra être construit à la tête de ce ponceau;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, le ministère des Transports du Québec doit acquérir et utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 5 572 798 du cadastre du Québec d'une superficie de 0,00104 hectare;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement projeté est situé à l'intérieur de la zone agricole permanente au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a fait parvenir une demande auprès de la MRC afin d'obtenir son avis à l'égard de ladite demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a été préparée par M. Mathieu Turcotte, coordonnateur du service de l'aménagement, et déposée en annexe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité régionale de comté des Etchemins estime que la demande d'autorisation déposée par le MTQ devrait être accordée et ce considérant l'analyse des critères de l'article 62 (voir annexe);

QUE le conseil de la MRC des Etchemins considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2022-06-24

09.01 - Récupération des tubulures - Entente 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a mis en place un service de récupération des tubulures d'érablières pour les citoyens de ses 13 municipalités en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE deux points de dépôt ont été aménagés aux écocentres de Saint-Prospér et de Sainte-Justine ;

CONSIDÉRANT QUE la récupération des tubulures d'érablières permet de détourner de la matière de l'enfouissement et met de l'avant le recyclage des matières ;

CONSIDÉRANT QUE selon les données reçues d'Environek, un peu moins de 27 tonnes ont été acheminées à leur site en 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN
BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins désire offrir le service de récupération des tubulures d'érablières aux citoyens des 13 municipalités pour l'année 2022 dans les deux points de dépôt déjà établis à Saint-Prosper et Sainte-Justine.

QU'un montant de 9000 \$ soit remis à Saint-Prosper et à Sainte-Justine afin d'opérer leur point de dépôt.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale, madame Judith Leblond à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente pour la récupération et le traitement des tubulures d'érablières avec le Groupe APTAS inc. pour sa division Environek afin que les tubulures amassées puissent être redirigées vers ce centre de récupération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-25

09.02 - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Rapport annuel 2021

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC, en vertu des dispositions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, et ce au plus tard le 30 juin de chaque année ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport préparé par la responsable de la mise en œuvre du PGMR a été transmis à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux activités réalisées en 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2021 ainsi que l'ANNEXE 1.

QUE ce rapport soit transmis au Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques tel que déposé.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-26

09.03 - Offre de Stantec Experts-conseils ltée - Centre de traitement des boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est dans l'obligation d'améliorer et d'augmenter la capacité du Centre de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE Stantec Experts-conseils ltée a déposé une proposition de services professionnels pour effectuer la conception des plans et devis et la réalisation des activités connexes;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition permettra de corriger les déficiences existantes et d'augmenter la capacité de traitement annuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été déposée au Comité de travail du 1er juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la proposition de services professionnels numéro 158140260 de Stantec Experts-conseils ltée au montant de 46 550,00\$ excluant les taxes applicables.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale, madame Judith Leblond à signer, pour et au nom de la MRC, la proposition de services professionnels de Stantec Experts-conseils ltée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2022-06-27

11.01 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins - Demande de partenariat pour Etchemins en direct

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJE) de 4 500 \$ pour soutenir la gestion des sites Etchemins en direct et Métiers et Carrières;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN
BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins confirme son soutien financier de 4 500 \$ au CJE les Etchemins pour la gestion des deux sites Internet.

2022-06-28

11.02 - Transport collectif - Mobilité durable

CONSIDÉRANT que les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) devraient être connues d'avance de la part des organismes municipaux (MRC, villes, municipalités) afin de les aider à établir leurs prévisions budgétaires annuelles;

CONSIDÉRANT que les délais de versement de l'aide financière octroyée dans le cadre de ce programme sont considérables et qu'il est difficile de gérer et de développer des services dans cette situation et sans avoir un programme couvrant plus d'une année;

CONSIDÉRANT que les critères de financement de ce programme ne sont pas réellement adaptés au contexte de la ruralité (nombre de km plus important pour obtenir certains services, faible nombre de population, services spécialisés situés hors du territoire d'une MRC);

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs d'améliorer la mobilité durable à travers le Québec par sa Politique de mobilité durable 2030;

CONSIDÉRANT que les services en transport collectif contribuent à la vitalité économique et sociale de chaque communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU,

Que le conseil demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de dévoiler les modalités du nouveau programme du PADTC rapidement tout en simplifiant la réédition de compte;

Que le conseil demande au ministère que ce programme passe à une durée triennale minimum avec une possibilité d'ajustements annuels;

Que le conseil demande au MTQ de verser au bénéficiaire le financement de la façon suivante :

- Premier versement équivalant à un maximum de 90 % du montant admissible suite à la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations qui en découlent ;
- Verser le solde, d'un maximum de 10 %, à la suite de l'analyse des documents exigés pour la reddition de comptes envers le ministère.
- Superficie du territoire;
- Densité de population;
- Km parcourus (interne et hors territoire);
- Heures de service et fréquence de service;
- Éloignement des services (ex. : hôpitaux et services de santé, établissements scolaires post-secondaire);
- Coût d'opération des services incluant les frais d'administration.
- Ministère des Transports du Québec
- Direction régionale du ministère des Transports du Québec

- Ministre des Affaires municipales et le l'Habitation
- Direction régionale du ministère des Affaires municipales du Québec
- Député provincial
- Fédération québécoise des municipalités
- Union des transports adaptés et collectifs du Québec

Que le conseil demande au MTQ de tenir compte des critères suivants pour allouer les montants d'aide financière envers les organismes municipaux par ce programme :

Que la copie de la présente résolution soit transmise à :

- Ministre des Transports du Québec
- Direction régionale du ministère des Transports du Québec
- Ministre des Affaires municipales et le l'Habitation
- Direction régionale du ministère des Affaires municipales du Québec
- Député provincial
- Fédération québécoise des municipalités
- Union des transports adaptés et collectifs du Québec

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-29

11.03 - Transport collectif - transport autonomie

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre le service de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire poursuivre la prestation de services en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé et adopté son plan de développement du transport collectif pour 2022;

CONSIDÉRANT QUE 7 182 déplacements ont été effectués par ce service en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins prévoit 10 000 déplacements en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport collectif, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2022 pour une somme de 11 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 31 000\$ en 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2022 et que les états financiers viendront les appuyer;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins s'engage à effectuer environ 10 000 déplacements au cours de l'année 2022.

QUE la MRC demande au MTQ de lui octroyer une contribution financière pour 2022 de 125 000\$ afin de compléter son budget estimé à 167 000\$.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au MTQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - AFFAIRES NOUVELLES

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

14 - DEMANDE D'APPUI

2022-06-30

14.01 - MRC de Matawinie - Régime transitoire zones inondables, des rives et du littoral

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Matawinie concernant la demande de révision législative du régime transitoire des zones inondables, des rives et du littoral;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins appuie la demande de révision législative de la MRC de Matawinie pour des modifications imposées par le Règlement concernant la mise en oeuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement vise à introduire un régime transitoire relatif aux zones inondables, aux rives et au littoral, lequel est entré en vigueur le 1er mars 2022;

CONSIDÉRANT le manque de communication et de maîtrise du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatifs à ces nouvelles dispositions;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est destiné à être appliqué à l'égard de projets concertés depuis le 1er mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dispositions législatives alourdissent considérablement le traitement des dossiers pour l'ensemble des intervenants impliqués;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU**

QUE la MRC des Etchemins appuie la MRC de Matawinie et demande au gouvernement du Québec:

- de revoir l'encadrement proposé par le Règlement concernant la mise en oeuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés

aux inondations et instaurant un régime transitoire de gestions des zones inondables, des rives et du littoral;

- que cette démarche permette d'en assurer une facilité d'application et de compréhension pour l'ensemble des intervenants concernés et que la démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux;
- que la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à Mme Nadine Girault, députée de Bertrand, à l'Union des Municipalités du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-06-31

14.02 - MRC de Matawinie - Demande d'appui les dérogations mineures en zone de contraintes

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Matawinie concernant les dérogations mineures en zone de contraintes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins appuie la demande de modification législative de la MRC de Matawinie suite aux modifications législatives apportées aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relatives aux dérogations mineures et plus particulièrement aux dispositions 145.2 et 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la résolution accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit désormais être transmise à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une telle dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard de dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4.1 du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC peut, dans les 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation mineure, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dispositions législatives alourdissent considérablement le traitement de ces dérogations mineures tant pour les municipalités que les MRC, de même que pour les demandeurs;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la MRC de Matawinie et demande au gouvernement du Québec:

- de revoir les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières afin d'en faciliter le traitement, tant pour le milieu municipal et régional que pour les demandeurs;
- demande que cette démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux;
- que la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de même qu'à Mme Caroline Proulx, ministre responsable de la région de Lanaudière et députée de Berthier et Mme Nadine Girault, députée de Bertrand, à l'Union des Municipalités du Québec et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - UPA des Etchemins - suivi rencontre PRMHH

Point d'information.

16 - DIVERS

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-06-32

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h44.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE